



Erasmus+ Interprétation dramatique

Etudiants sortants (OUT)

Mobilité

Le séjour de mobilité à des fins d'études s'adresse aux étudiants inscrits en Master 2 IAD théâtre (IDS2M) et s'effectue au cours du premier semestre de l'année académique pour une durée de 3 mois. Par année académique, trois (03) étudiants de IDS2M peuvent être accueillis à la Faculté de Théâtre de l'UNAGE.

Reconnaissance mutuelle et automatique des crédits obtenus

La mobilité ERASMUS+ entre écoles partenaires est organisée sur base d'un Accord InterInstitutionnel qui précise préalablement le contenu, le nombre d'ECTS et les Unités d'enseignement des programmes de formation ERASMUS+ suivi dans chaque école partenaire. Cet Accord InterInstitutionnel est approuvé et signé par les écoles partenaires et implique nécessairement la reconnaissance mutuelle et automatique des séjours d'apprentissage de tous les étudiants IN et OUT, ainsi que l'établissement d'un complément au diplôme des étudiants concernés. L' Accord InterInstitutionnel stipule que les ECTS suivis avec succès en mobilité seront validés dans le bulletin final de l'étudiant.

Programme Erasmus Faculté de Théâtre UNAGE/IASI pour les étudiants OUT

En construction

Qui peut déposer une candidature pour une mobilité Erasmus SMS ?

Vous trouverez tous les documents et formulaires nécessaires à votre dépôt de candidature sur le site de l'IAD (.zip étudiants OUT)

Pour pouvoir poser votre candidature à une mobilité Erasmus+ SMS, vous devez remplir les conditions suivantes :

- être inscrit en Master 1 IAD théâtre (IDF1M) au moment du dépôt de votre candidature ;
- être inscrit en Master 2 IAD théâtre (IDS2M) au moment de votre mobilité ;
- avoir validé 235 crédits à la fin de votre Master 1 dont les 180 crédits de bachelier ;
- avoir au minimum le niveau B2 du CECR (02 - CECR – Niveau langues.pdf)
- ne pas avoir la nationalité du pays de l'institution d'accueil.

Candidature à une mobilité Erasmus+

Dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend deux (02) volets :

- un volet institutionnel (01 - CANDIDATURE ERASMUS OUT (SMS) - Volet institutionnel.pdf)
- un volet de motivation : (en cours de finalisation)

Ces deux volets doivent être dûment complétés, datés et signés et envoyés par email à la Cellule Erasmus+ à l'adresse suivante : erasmusid@iad-arts.be pour le 15 novembre de l'année académique qui précède le séjour de mobilité.

Sélection des candidats à la mobilité

La Faculté de Théâtre de l'UNAGE/Iasi peut accueillir trois (03) étudiants de IDS2M de l'IAD par année académique. La sélection des 3 étudiants IAD sera effectuée par un jury composé du bureau pédagogique et opérationnel de la cellule Erasmus et du Conseil des professeurs de l'ID.

La date de publication de la décision du Jury se fera le 15 décembre de l'année académique qui précède le séjour de mobilité.

Chaque étudiant candidat recevra un mail qui l'informera des résultats de la sélection en ce qui le concerne.

Critères de sélection

- Avoir acquis les crédits 180 crédits du BAC ;
- s'engager à mettre tout en œuvre pour avoir acquis les crédits requis au moment de la mobilité ;
- remettre un projet pertinent et argumenté qui montre en quoi cette mobilité constitue un apport dans la formation de l'étudiant ;
- avoir au minimum le niveau B2 en anglais. Un entretien en anglais avec un examinateur sera organisé par l'IAD, entretien au terme duquel, l'examineur remplira une attestation en compétences linguistiques sur base du formulaire que vous lui aurez vous-même remis.
- s'engager à respecter les demandes contractuelles que requiert cette mobilité ;
- Avoir pris connaissance du projet pédagogique de l'école qui vous accueille.

Bourse de mobilité

Les trois (03) étudiants retenus pour la mobilité SMS ont droit, sous certaines conditions à respecter, à une bourse Erasmus financée par le programme Erasmus+ de la Commission européenne et destinée à couvrir les frais de séjour de la mobilité SMS. Cette bourse est un forfait, c'est-à-dire un montant fixe, qui s'élève à :

- 490,00 € par mois pour les étudiants NON boursiers
- 740,00 € par mois pour les étudiants boursiers de la Fédération Wallonie-Bruxelles

[Forfaits pratiqués en 2021](#)

Vous êtes sélectionné – Que faire ?

Une fois sélectionné, l'étudiant doit rassembler plusieurs documents administratifs liés à la mobilité, remplir et signer plusieurs formulaires/contrats mobilité afin d'introduire la demande de bourse auprès de la Cellule Erasmus de l'IAD.

Réunion d'information sur la procédure à suivre pour les étudiants OUT sélectionnés

La procédure de validation de la mobilité et demande de bourse est longue et exige rigueur et organisation. Vous êtes seul responsable de veiller à respecter la totalité de la procédure

et le suivi en ce qui concerne l'ensemble des documents à fournir, à remplir et à signer avant, pendant et après votre départ mobilité Erasmus.

Pour être valides, tous les documents et formulaires/contrats mobilité qui l'exigent doivent avoir obtenu la signature de la Coordinatrice de l'option ID (et membre de la Cellule Erasmus+), du coordinateur Erasmus+ de l'école d'accueil et votre signature.

Une réunion d'information sera organisée par le Bureau institutionnel et financier de la Cellule Erasmus au mois de janvier de l'année académique qui précède le séjour de mobilité.

Procédure à suivre

1. AVANT la mobilité

Vous trouverez tous les documents et formulaires que vous devez consulter, remplir, signer et renvoyer sur le site de l'IAD: Documents pour le dossier administratif (zip) / Erasmus Etudiants OUT (Avant Mobilité)

1.1. Le Kit mobilité Erasmus

Le Kit mobilité Erasmus est un formulaire à remplir qui rassemble les informations personnelles nécessaires. Vous y trouverez également une checklist qui reprend tous les documents à remettre et les démarches à accomplir pour pouvoir être reconnu comme étudiant OUT Erasmus.

1.2. Le contrat de bourse

Le contrat de bourse Erasmus pour la mobilité des étudiants à des fins d'études établit les conditions particulières auxquelles s'engagent l'IAD et l'étudiant OUT dans le cadre du programme de mobilité d'études. Vous devez signer ce contrat.

Trois (03) annexes sont attachées à ces conditions particulières :

1. Annexe I : La Convention d'études (Learning agreement) (OLA)
 - a. Vous remplirez votre convention d'études avec le coordinateur pédagogique de la Cellule Erasmus+ (021 - Annexe I _ Convention d'études (OLA).pdf

- b. Vous devrez ensuite remplir le formulaire de la convention d'études en ligne sur la plateforme suivante [Home | OLA \(learning-agreement.eu\)](https://learning-agreement.eu), avec l'aide du coordinateur institutionnel et financier de l'IAD, si vous le souhaitez.
2. Annexe II : Les conditions générales
3. Annexe III : La Charte étudiant Erasmus+
 - a. Vous devez lire attentivement la charte de l'étudiant car cette dernière vous engage à respecter certaines obligations. (022 Annexe III - Charte de l'étudiant Erasmus 2021-2027.pdf)

1.3. Soutien linguistique en ligne / Online Linguistic Support (OLS)

L'étudiant OUT doit avoir une maîtrise de la langue utilisée dans l'école d'accueil de niveau B2 sur l'échelle globale du CECR

Une fois que vous serez sélectionné pour une mobilité Erasmus+ SMS, l'IAD vous inscrira dans la base de données des étudiants Erasmus+ de l'Union européenne connue sous le nom de Erasmus Without Paper (EWP). Cette inscription vous donnera accès à plusieurs plateformes dont celle de [soutien linguistique en ligne](#).

Quelques jours avant votre mobilité, vous recevrez un mail de la Cellule Erasmus via le email erasmusid@iad-arts.be qui vous fournira votre identifiant et votre mot de passe pour accéder à OLS, effectuer le test officiel obligatoire et suivre gratuitement des cours de langue en ligne si nécessaire. (033 - OLS – Guide de l'utilisateur)

Vous devrez faire une copie d'écran avec le résultat que vous avez obtenu et l'envoyer à la Cellule Erasmus à l'adresse email : erasmusid@iad-arts.be

Même si vous avez votre attestation en compétences linguistiques, remplie par l'examineur de l'IAD lors de l'étape de dépôt de candidature, déclare que vous êtes de niveau oral B2, vous devez passer le test officiel OLS.

1.4. Assurance

Si vous voyagez dans un pays de l'Union européenne et devez y recevoir des soins médicaux, vos frais de santé peuvent être pris en charge sur présentation de votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM). L'étudiant OUT doit fournir à l'IAD une copie de sa carte

européenne d'assurance maladie qui couvre au moins et impérativement la durée de son séjour à l'étranger. Si vous n'avez pas de CEAM, vous devez la demander auprès de votre mutuelle.

Par ailleurs, les étudiants régulièrement inscrits à l'IAD sont couverts par les assurances « assistance à l'étranger » et « responsabilité civile » souscrite par l'IAD, assurances qui couvrent également les séjours à l'étranger des étudiants IAD en Erasmus. Les contrats d'assurance et toutes les informations utiles sont disponibles sur (04 Assurance).

1.5. Passeport et visa (étudiants non européens)

Afin d'effectuer une mobilité Erasmus+ dans un autre pays européen, les étudiants non européens inscrits à l'IAD doivent solliciter un visa pour études auprès de l'Ambassade/Consulat de Roumanie en Belgique. Ce visa doit être demandé bien avant le départ en mobilité.

1.6. Chercher un logement

Vous trouverez toutes les informations nécessaires à la recherche d'un logement sur [le site de l'UNAGE/IASI](#)

Une fois tous les documents consultés et les différents formulaires remplis et signés, vous devez signer l'attestation de consentement éclairé mis à votre disposition dans Documents pour le dossier administratif (zip) / Erasmus Etudiants OUT.

2. PENDANT la mobilité

Vous trouverez tous les documents administratifs et les formulaires/contrats à fournir, à compléter et signer sur le site de l'IAD: Documents pour le dossier administratif (zip) / Erasmus Etudiants OUT (Pendant Mobilité)

2.1. Attestation de séjour – début de mobilité

Le formulaire d'attestation de séjour devra être complété et signé par le Bureau des Relations internationales (IRO – International Relations Office) de votre institution d'accueil à votre arrivée et à votre départ.

- Dès votre arrivée dans votre établissement d'accueil, vous devez faire compléter et signer par l'IRO votre attestation de séjour. (Attestation de séjour _arrivée ET départ.pdf)
- Attention : la date de la signature DOIT correspondre à la date de votre début de mobilité.
- Une fois l'attestation complétée et signée par l'IRO, vous devez l'envoyer à l'adresse erasmusid@iad-arts.be
- Dès la réception de votre attestation de présence complétée et signée par l'IRO sur erasmus@iad-arts.be, le Bureau institutionnel et financier de la Cellule Erasmus de l'IAD, le versement de votre bourse (70%) sera activé pour la première partie.

2.2. Témoignage de votre expérience

2.2.1. Photographies/Films

Afin de partager votre expérience avec l'IAD et particulièrement avec les étudiants, vous devez préparer un support visuel (photographies et/ou vidéos) qui pourra être exploitée à votre retour pour illustrer votre séjour, informer les futurs étudiants intéressés par une expérience Erasmus et servir d'outil de communication sur le site de l'IAD.

2.2.2. Rapports intermédiaires

A la fin de chaque mois de votre séjour, vous devez envoyer un rapport/évaluation sur votre expérience

- soit par écrit (maximum 2 pages)

- soit sur un support visuel (powerpoint ou vidéo de maximum 60 secondes)

3. APRES la mobilité

Vous trouverez tous les documents administratifs et les formulaires/contrats à fournir, à compléter et signer sur le site de l'IAD: Documents pour le dossier administratif (zip) / Erasmus Étudiants OUT (Après Mobilité)

3.1. Attestation de séjour de fin de mobilité

Le formulaire d'attestation de présence devra être complété et signé par le Bureau des Relations internationales (IRO – International Relations Office) de votre institution d'accueil à votre arrivée et à votre départ.

Avant votre départ de votre établissement d'accueil, vous devez faire compléter et signer par l'IRO votre attestation de séjour.

Attention : la date de la signature DOIT correspondre à la date de votre fin de mobilité.

Une fois l'attestation complétée et signée par l'IRO, vous devez l'envoyer à l'adresse erasmusid@iad-arts.be

3.2. Rapports finaux

- Rapport final institutionnel : Rapport en ligne : Vous devez remplir le rapport final en ligne dans le mois qui suit votre retour à l'IAD. Celui –ci vous sera envoyé via un mail automatique.
- Rapport d'activité et d'évaluation final de votre parcours de séjour Erasmus. Ce rapport doit être envoyé au Bureau pédagogique et opérationnel de la Cellule Erasmus par email à l'adresse erasmusid@iad-arts.be dans le mois qui suit votre retour à l'IAD.

3.3. Evaluation linguistique OLS

Après votre retour, vous disposez d'un (01) mois pour effectuer le test de langue officiel obligatoire afin d'évaluer vos progrès. Vous devrez faire une copie d'écran avec le résultat et l'insérer dans votre rapport d'activité et d'évaluation de votre mobilité Erasmus+ SMS.

3.4. Evaluations

L'institution d'accueil doit effectuer une évaluation des cours que vous avez suivi durant votre séjour Erasmus. Cette évaluation doit être envoyée par l'institution d'accueil à l'IRO de l'IAD.

La procédure d'évaluation est encore actuellement en cours de construction.

3.5. Versement du solde (30%) de votre bourse

Le solde de votre bourse (30%) sera versé sur votre compte, si et seulement si dans le mois qui suit la date de votre fin de mobilité (telle que indiquée sur votre attestation de séjour) vous avez envoyé à l'adresse email erasmusid@iad-arts.be :

- Votre attestation de séjour de fin de mobilité
- Vos deux rapports (rapport institutionnel et rapport d'activité et d'évaluation)
- La preuve que vous avez passé votre évaluation linguistique OLS finale